



Mairie de Rougemontier

Le Rubis Mag

Mai 2023

Sommaire :

La chasse aux œufs de Pâques.....	2
La fêtes des voisins.....	5
Les finances communales	
Le compte administratif 2022.....	6
La défense extérieure contre l'incendie sur la commune.....	7
Le budget primitif 2023.....	8
Les impôts	9
La déclaration des propriétaires.....	9
Les subventions aux associations.....	10
Le mot des associations communales	
Comité des Fêtes.....	11
Rougemontier Sport Loisirs.....	12
Rubis Club.....	13
L'actualité en bref	
Les bacs de tri-sélectif (jaunes)	14
Rappel sur le tri.....	14
Les horaires de la déchèterie.....	15
Cityfomi.....	16
Inscription à l'école.....	16
Départ en retraite d'un agent	16
Le repas des Aînés.....	17
Le fleurissement de la commune	18
Les mares	18
Les permanences de mairie	19
Le lotissement de la Siloge.....	19
Le Calvaire.....	19
La salle des fêtes	20
Les déclarations d'urbanisme.....	21
Les frelons.....	22
Coupons réponses.....	25

La chasse aux œufs de Pâques

A l'occasion de Pâques, Sébastien et Sylvain, agents communaux, se sont investis pour décorer la mairie afin que les enfants soient pleinement satisfaits de la chasse aux œufs. Nous les félicitons pour leur implication.

Ces aménagements n'auraient pas pu se faire sans la paille de la ferme de la Chapelle Brestot, un grand merci à la famille DELAVOÏPIÈRE sans qui le lapin géant n'aurait pas vu le jour !



Finalement, les enfants aussi ont aidé à la décoration, bravo pour vos œufs !



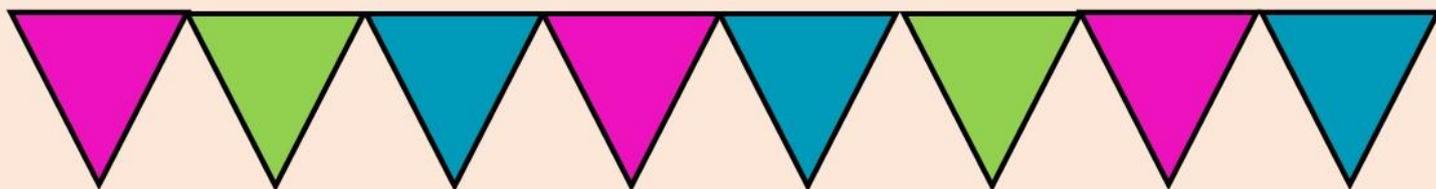
Chaque année le conseil municipal offre une partie de chasse aux œufs aux élèves de maternelles et primaires. À cette occasion, l'école organise un défilé où petits et grands peuvent se déguiser.



Le vendredi 07 avril, les élus ont alors pu aider les chocolats à se cacher :



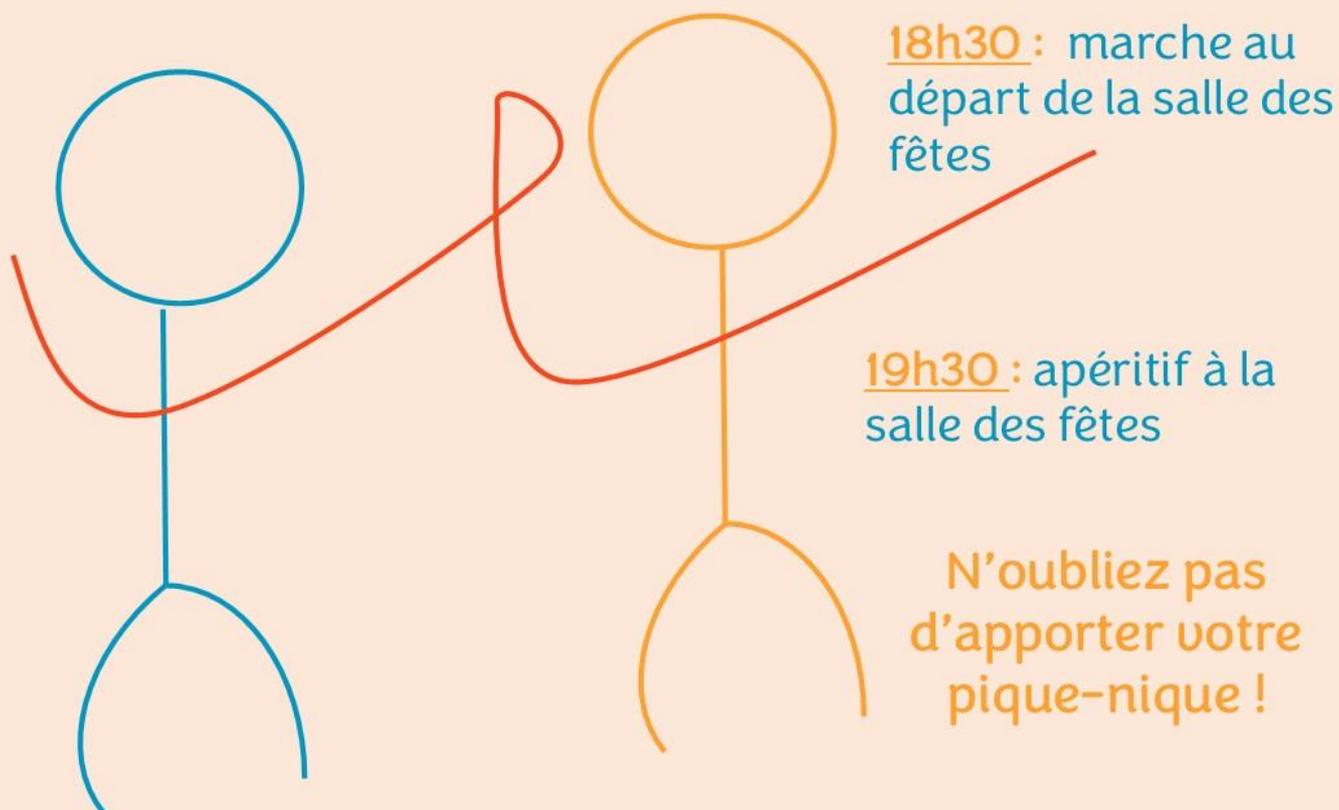
Jacqueline LEROY, Bernadette ALLAIN, Anita CACAUX, Joël DE WULF et Dominique DUVAL



Fêtes des Voisins

Vendredi 26 mai 2023

Venez partager un moment de convivialité et faire la connaissance de vos voisins !



18h30 : marche au départ de la salle des fêtes

19h30 : apéritif à la salle des fêtes

N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique !

Afin de prévoir le nombre de tables nécessaires merci de confirmer votre présence avant le
19 mai 2023

Mairie de Rougemontier
6, rue de la Mairie-27350 ROUGEMONTIER
secretariat@rougemontier.fr

Les finances communales

Le compte administratif 2022

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectuées sur l'année passée.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2022 ont portés sur les points suivants :

- Peinture à l'école
- Aménagement et isolation des combles de la Maison d'Assistants Maternelles
- Suite de l'investissement concernant la défense incendie
- Illuminations de fin d'année
- Aménagement de sécurité sur la route de Rouen / route de Pont-Audemer

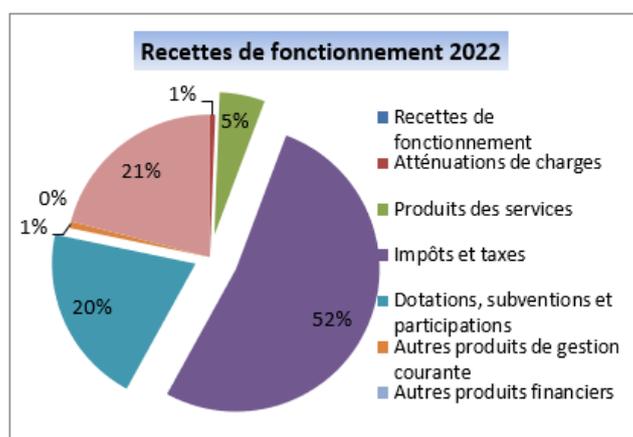
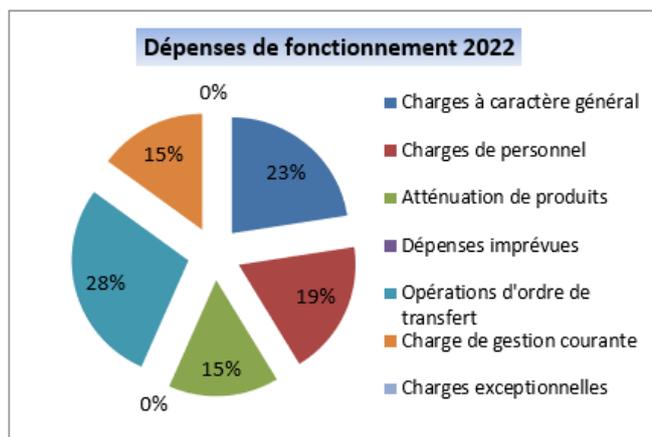
Les chiffres :

Dépenses de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	150 727.29 €
12	Charges de personnel	125 422.73 €
14	Atténuation de produits	102 169.32 €
22	Dépenses imprévues	0.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert	190 226.25 €
65	Charge de gestion courante	99 968.68 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES	668 514.27 €
---------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement		
13	Atténuations de charges	5 676.27 €
70	Produits des services	48 981.32 €
73	Impôts et taxes	502 431.00 €
74	Dotations, subventions et	195 198.98 €
75	Autres produits de gestion courante	7 201.05 €
76	Autres produits financiers	3.02 €
77	Produits exceptionnels	201 484.32 €

TOTAL DES RECETTES	960 975.96 €
Excédent de fonctionnement 2022	1 114 115.78 €
Report résultat 2021	292 461.69 €
Report au Budget Primitif 2023	1 406 577.47 €

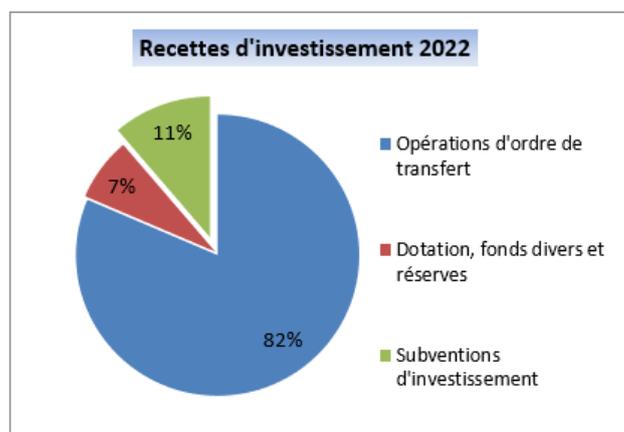
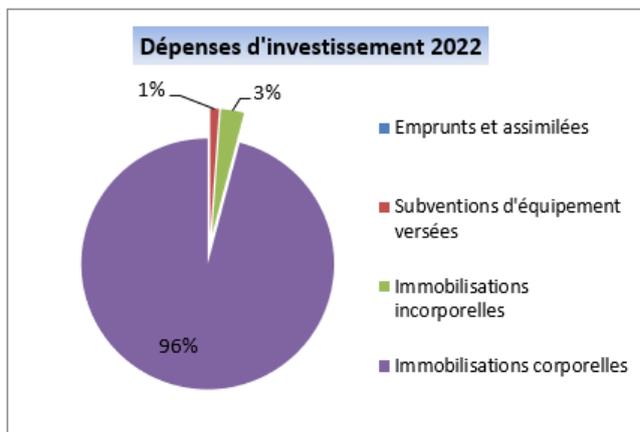


Dépenses d'investissement		
16	Emprunts et assimilées	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 175.51 €
20	Immobilisations incorporelles	3 132.00 €
21	Immobilisations corporelles	101 146.23 €

TOTAL DES DEPENSES	105 453.74 €
---------------------------	---------------------

Recettes d'investissement		
40	Opérations d'ordre de transfert	190 226.25 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	17 056.97 €
13	Subventions d'investissement	26 283.00 €

TOTAL DES RECETTES	233 566.22 €
Reste à réaliser d'investissement 2022	-126 648.51 €
Report résultat 2021	123 419.58 €
Report au Budget Primitif 2023	-3 228.93 €



La défense extérieure contre l'incendie sur la commune

Depuis 2019, la commune investit pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Bien que des subventions existent pour aider les communes, ces installations représentent un véritable budget.

EMPLACEMENT	PRIX TTC	SUBVENTIONS	A CHARGE DE LA COMMUNE
Carrefour chemin des Ragers et Allée du Tremblay	5 654.93 €	1 884.98 €	3 769.95 €
Chemin du Petit Hardouin	9 168.73 €	3 056.24 €	6 112.49 €
Impasse de la Mare Loisel	5 186.28 €	1 728.76 €	3 457.52 €
Le Château d'Eau	5 647.22 €	1 882.41 €	3 764.81 €
Le Tremblay	3 234.55 €	1 078.18 €	2 156.37 €
Mare Auzou	1 503.12 €	501.04 €	1 002.08 €
Mare Auzou	5 624.64 €	1 874.88 €	3 749.76 €
Mare Duboc	8 823.15 €	2 941.05 €	5 882.10 €
Mare Vallée	2 421.48 €	807.16 €	1 614.32 €
Route de Bourg-Achard	4 263.30 €	1 421.10 €	2 842.20 €
Route de Bourg-Achard	5 649.90 €	1 883.30 €	3 766.60 €
Route de Pont-Audemer	5 187.80 €	1 729.27 €	3 458.53 €
Route de Rouen	4 835.70 €	1 611.90 €	3 223.80 €
Route d'Hauville	4 290.90 €	1 430.30 €	2 860.60 €
Route d'Illeville	49 810.59 €	16 603.53 €	33 207.06 €
Rue de Bercaville	9 266.40 €	3 088.80 €	6 177.60 €
Rue de la Mairie	4 290.90 €	1 430.30 €	2 860.60 €
Rue de la Meslière	3 858.17 €	1 286.06 €	2 572.11 €
Rue de la Meslière	4 263.30 €	1 421.10 €	2 842.20 €
Rue de l'Église	5 793.62 €	1 931.21 €	3 862.41 €
Rue des Coffres	18 532.80 €	6 177.60 €	12 355.20 €
Rue des Drouets	2 729.56 €	909.85 €	1 819.71 €
Rue des Drouets	3 065.23 €	1 021.74 €	2 043.49 €
Rue des l'Abbés	23 844.07 €	7 948.02 €	15 896.05 €
Rue du Hardouin	9 408.13 €	3 136.04 €	6 272.09 €
Rue du Village	5 499.68 €	1 833.23 €	3 666.45 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN DÉFENSE INCENDIE DEPUIS 2019			141 236.10 €

Les finances communales

Le budget primitif 2023

Le budget primitif comptabilise l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir.

En 2023 les projets seront les suivants :

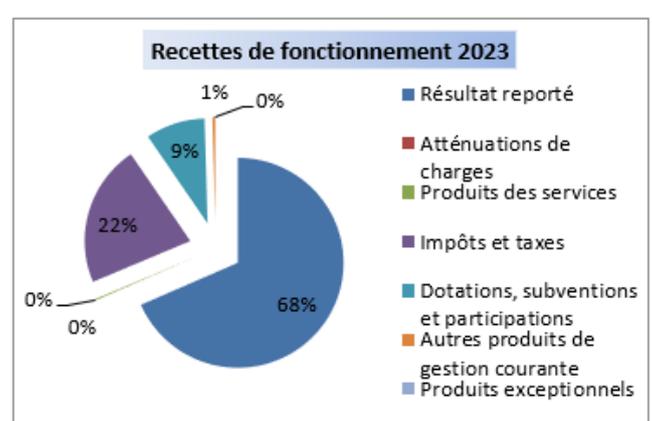
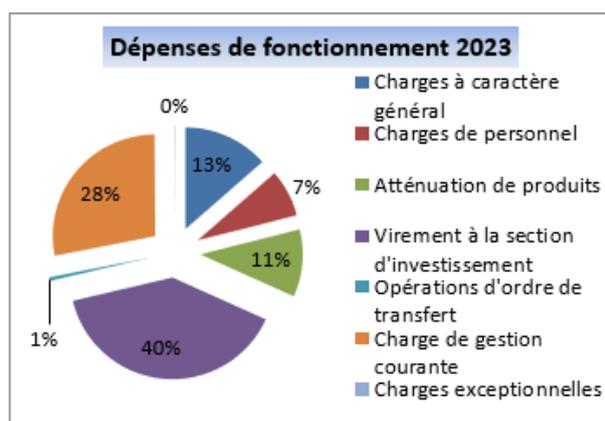
- Aménagement de sécurité de la rue de la Mairie
- Aménagement de sécurité route de Rouen / route de Pont-Audemer
- Aménagement de sécurité route d'Illeville
- Peinture de la salle des fêtes
- Isolation extérieure de la Maison d'Assistants Maternelles
- Réparation de la toiture du clocher

Les chiffres :

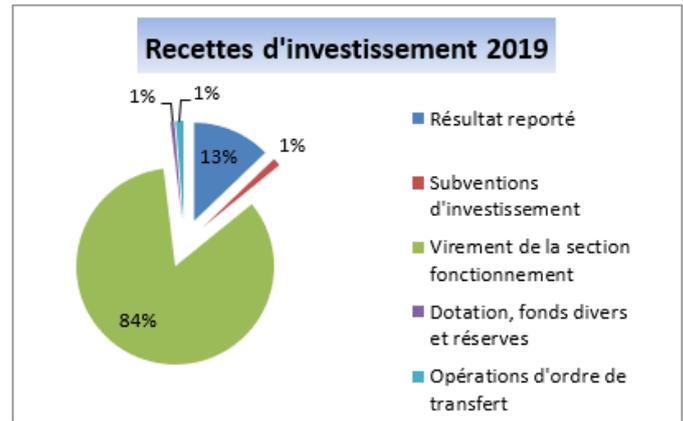
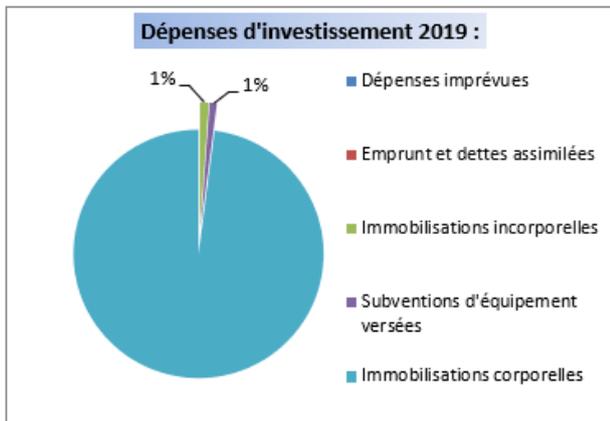
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	277 100.00 €	2	Résultat reporté	1 403 348.54 €
12	Charges de personnel	154 000.00 €	13	Atténuations de charges	0.00 €
14	Atténuation de produits	220 000.00 €	70	Produits des services	4 100.00 €
23	Virement à la section d'investissement	811 248.00 €	73	Impôts et taxes	447 800.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert	12 000.00 €	74	Dotations, subventions et participations	185 705.00 €
65	Charge de gestion courante	574 033.71 €	75	Autres produits de gestion courante	9 428.17 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES **2 050 381.71 €**

Total recettes **2 050 381.71 €**



Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
2	Dépenses imprévues	0.00 €	1	Résultat reporté	123 419.58 €
16	Emprunt et dettes assimilées	0.00 €	13	Subventions d'investissement	12 677.00 €
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00 €	21	Virement de la section fonctionnement	811 248.00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 841.16 €	10	Dotation, fonds divers et réserves	6 228.93 €
21	Immobilisations corporelles	945 732.35 €	40	Opérations d'ordre de transfert	12 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		965 573.51 €	Total recettes		965 573.51 €



Les impôts

Pour 2023, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taxes, cependant, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) va augmenter ses taux et l'État augmente la base de la valeur locative des biens immobiliers. En somme, indépendamment de la commune, vos taxes foncières et ou d'habitation vont être plus importantes que l'année passée.

La déclaration des propriétaires

Depuis cette année, les particuliers et entreprises propriétaires de biens immobiliers sont soumis à une nouvelle obligation déclarative. Cette déclaration concerne les biens à usage d'habitation. Aussi, les propriétaires doivent pour chacun de leur logement, indiquer si le bien est utilisé à des fins personnelles ou locatives. Attention vous avez jusqu'au 30 juin, dernier délai, pour vous connecter à votre espace en ligne et cliquer sur l'onglet « gérer mes biens immobiliers ».

Il vous est rappelé que des Maisons France Service sont présentes sur le territoire afin de vous aider dans vos démarches.

Les finances communales

Les subventions aux associations 2023

Conformément à la réunion de conseil du 13 avril 2023, ces subventions seront versées sous réserve de l'obtention de l'ensemble des justificatifs demandés aux associations.

Association	Montant attribué en 2023
Rubis Club (Rougemontier)	500.00€
Rubis Écolier (Rougemontier)	1 500.00€
Comité des Fêtes (Rougemontier)	2 000.00€
Rougemontier Sport Loisirs (RSL)	1 587.67€
Europe et Roumois (Routot)	450.00€
SDIS (Routot)	300.00€
Le Muguet (Bourg-Achard)	150.00€
Ecole des Arts (Bourg-Achard)	300.00€
Association Charline (Rouen)	100.00€
La Croix Rouge (Pont-Audemer)	200.00€
Banque Alimentaire de l'Eure (Eureux)	100.00€
Les Restaurants du Cœur (Gravigny)	600.00€
Association Sportive Collège de Routot	390.00€
Association Sportive Routot section football	210.00€
Badminton Club de Routot	120.00€
Association ADMR	300.00€
Secours populaire français	300.00€
Société Havaise de TSF	150.00€
Jeunesse Musicale de France de Roumois Seine	500.00€
AS Routotoise	330.00 €
Total	10 087,67€

Le mot des associations communales

Comité des Fêtes



L'association du comité des fêtes a vécu quelques changements durant l'année 2022. En effet, l'ancien comité des fêtes a rendu sa démission après quelques années de manifestations dans la commune.

Au mois de janvier, un nouveau bureau a été élu. La nouvelle équipe est composée de Mesdames : Agnès YON, Aurélie ALLAIN, Tiphaine Aubry, Annelaure BLANCHETIERE et Delphine HELEINE ainsi que 13 bénévoles.

Cette nouvelle commission festive souhaite honorer les événements de la commune qui ont eu du succès à Rougemontier, mais désire aussi apporter de la nouveauté.



LUNDI 8 MAI 2023
Organisé par le comité des fêtes de Rougemontier
ROUGEMONTIER 06630-18600
FOIRE A TOUT
Parking de l'école

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

PRIX EMPLACEMENT
- PARTICULIER : 3 Euros
- PROFESSIONNEL : 5 Euros
SANS ALIMENTATION

RESERVATIONS :
ANNE-LAURE : 06.73.71.37.14 (Matin: 8h30-12h)
TIPHAINÉ : 06.29.47.27.71 (AM : 13h - 16h)
CONTACT : Comitedefetes.rougemontier@gmail.com

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
" IPNS " Imprimer Par Nos Soins

Prochaine manifestation : foire à tout du 08 mai : Il reste encore de la place vous pouvez encore réserver un emplacement.

Le comité de fêtes est déjà en train de travailler dur pour la préparation de la Fête Saint-Martin qui se déroulera le 08 et 09 juillet 2023. Cette année des petites modifications seront apportées : foire à tout seulement le dimanche, des foods-truck pour vous régaler le samedi soir et une coordination avec les associations communale afin de leur faire honneur. Ces dernières proposeront des activités le samedi après-midi avec participation du centre équestre de Rougemontier. Vous y retrouverez nos chers forains et leurs manèges, ainsi que le feu d'artifice le samedi soir mais également la messe religieuse et le défilé moto.

Pour la fin d'année nous préparons un LOTO pour les enfants et un LOTO pour les adultes.

Le mot des associations communales

Rougemontier Sport Loisirs

Le téléthon :



Viens bouger à Rougemontier :



Le mot des associations communales

Rubis Club

Afin de permettre aux séniors de Rougemontier de continuer à rebondir de la meilleure des façons dans la vie sociale, le 10 mars 2022, j'ai succédé à Madame GOUY Maryse en tant que Présidente du RUBIS CLUB de Rougemontier.

Le RUBIS CLUB est une association régit par la loi de 1901. Elle est dédiée au plus de 50 ans, sauf conjoint(e) plus jeune et elle est dirigée par quatre bénévoles qui forment le bureau, à savoir :

- Mme EUDE Micheline. Présidente ;
- Mme DEMENE Nathalie, vice-présidente ;
- Mr EUDE Jean Claude, secrétaire ;
- Mme KIPPER Jacqueline, trésorière.



Son but est de permettre à ses adhérents de faire partie d'une structure conviviale, de rencontrer de nouvelles personnes et de développer ainsi des liens de camaraderie, de solidarité et d'amitié, de découvrir de nouvelles activités tels que repas, goûters, sorties, visites, jeux de société (cartes, jeux de dominos, etc.).

Pour l'année 2023, le montant de l'adhésion est de 20 euros.

CONTACT : Madame EUDE Micheline. Téléphone : 06 84 40 87 79



Courriel : micheline.1943@outlook.f

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel :

Je prends acte que chaque nouvelle adhésion est soumise à l'acceptation de l'association et qu'elle est agréée par le conseil statuant à la majorité de tous ses membres.

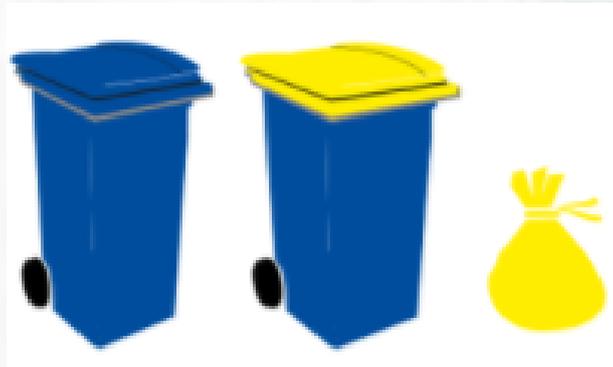
DATE

SIGNATURE

L'actualité en bref

Les bacs de tri-sélectif (jaunes)

Depuis février les foyers peuvent être dotés d'un bac de tri-sélectif. Ce bac jaune de 240 ou 360 litres selon la taille de la famille remplace les sacs de tri en plastique. Comme les bacs d'ordures ménagères, ce bac est attribué à la maison. Ainsi en cas de déménagement, ne partez pas avec.



Rappel sur les consignes de tri :

Les bacs jaunes sont utilisés pour trier :

- Les emballages en plastique : pots, barquettes, sachets, tubes berlingots. Ces contenants ne doivent être ni empilés, ni lavés.
- Les bouteilles et flacons en plastique.
- Les briques alimentaires.
- Les films étirables.
- Les emballages en métal type conserves, barquettes et aérosols.

Les papiers, cartonnettes et verres se trient dans les colonnes de tri que vous pouvez trouver sur 3 points de la commune :

- Route de Bourg-Achard avant le pont de l'autoroute.
- Route de Routot
- A côté de la salle des fêtes



Ouverture des sites du Sdomode : horaires d'été (1er avril - 31 octobre)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Amfreville Saint-Amand	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Beaumontel	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Bernay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Beuzeville	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Bourg-Achard	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Brionne	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Broglie	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Cormeilles	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Drucourt	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Grand-Bourgheroulde	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Malleville-sur-le-Bec	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Mesnil-en-Ouche	PRO	PRO	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Pont-Audemer	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Rugles	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Georges-du-Vivère	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓
Serquigny	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Trouville-la-Haule	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Quai de transfert de Bernay	PRO	PRO	8h - 12h et 13h - 16h15*									
Plateforme de Martainville	PRO	PRO	8h30 - 12h et 14h - 18h*									

PRO : Déchèteries accessibles aux professionnels

*Sites accessibles uniquement aux professionnels et services techniques des collectivités

L'actualité en bref

Citykomi

Depuis mars vous pouvez télécharger sur vos smartphones et tablettes l'application Citykomi. Totalement gratuite elle favorise l'information en temps réel des actualités de la commune : vigilances météorologiques, arrêtés de circulation, actualité scolaire et manifestations. Ce QR code permet en le flashant de l'installer en toute simplicité.



Inscription à l'école

Les enfants nés en 2020 dont les parents habitent ROUGEMONTIER ou BRESTOT peuvent venir en mairie aux heures de permanences à partir du 02 mai 2023 pour l'inscription en école maternelle. Il convient de se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de l'accord de la mairie pour les Brestotois.

Départ en retraite d'un agent

En mars, Jacqueline TESSON est partie à la retraite après douze années de service au sein de l'école communale. Nous tenions à la remercier pour son dévouement professionnel et nous lui souhaitons une agréable et paisible retraite.

L'actualité en bref

Le repas des Aînés

Chaque année, un repas est offert lors d'un moment convivial où les administrés de 66 ans et plus déjeunent avec les élus municipaux.

Le repas des aînés 2022 s'est déroulé le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes.



Le prochain repas des aînés aura lieu le dimanche 12 novembre 2023. Nous espérons vous compter aussi nombreux et enthousiastes.

L'actualité en bref

Le fleurissement de la commune

Chaque année la commune participe au concours des villes et villages fleuris. Les efforts des agents communaux et de quelques élus bénévoles ont été récompensés par un maintien de la deuxième fleur.

Le jury a demandé à la commune de favoriser d'avantage la biodiversité. Dès lors, les haies doivent être taillées en respectant les périodes, des bandes d'herbes hautes doivent être laissés et des plantes vivaces et pluriannuelles plantées.

En tant qu'habitant vous pouvez vous inscrire au concours des maisons fleuries. Vous pouvez dès à présent annoncer votre participation au secrétariat de la mairie par courriel à secretariat@rougemontier.fr. Les critères de participation sont l'embellissement de l'environnement florale. Il n'y a pas de perdant, tous les participants sont récompensés pour leur implication dans la vie communale. (coupon réponse à la fin du bulletin).



Les mares

La Mare Auzou et la Mare Vallée ont été aménagées dans le cadre de la défense incendie.

Dans un souci de préservation de la biodiversité, la gestions des mares va être revue. Ainsi, les herbes autour des mares ne seront plus tondues aussi souvent. En effet, les herbes hautes favorisent la présence de nombreux insectes. Les bandes de plantes entourant les mares permettent de nourrir les habitants de la mare tels que les amphibiens et libellules faisant l'objet de mesure de protection.

L'actualité en bref

Les permanences de mairie

La mairie est ouverte au public en présence du Maire ou d'un adjoint les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30.

A chaque période estivale, les permanences ont lieu 1 fois par semaine au lieu de 2. Cette année, du 17 juillet au 21 août les permanences auront lieu exclusivement les jeudis de 16h30 à 18h30.

Le lotissement de la Siloge

Le vendredi 14 avril a eu lieu la pose de la première pierre au futur lotissement rue de la Mare de la Ville. Les premières livraisons sont escomptées pour juin 2024.



Le Calvaire

A la suite d'une tempête, le crucifix du calvaire à l'intersection de la rue du Château d'eau et de la route de Routot est tombé et s'est cassé. Par chance, nous avons pu compter sur 2 habitants pour le refaire. En effet, Cyrille LEREFIT, conseiller élu, a réussi à ressouder le Christ et Daniel MENARD a pu créer une nouvelle croix.



L'actualité en bref

La salle des fêtes

La salle communale permet d'accueillir les associations sportives, les événements culturels et manifestations publiques ou privées. En avril, Olivier peinture a été sollicité afin de rafraîchir les peintures de la salle.



En outre de faire peinture neuve, les tarifs de la salle ont changé. En effet, la salle est parfois utilisée pour des tournois de tennis de table les vendredis soir. Les dates de ces tournois sont fixées par la fédération de tennis de table et sont indépendantes de la mairie. Afin de parer aux possibles inégalités, les élus ont délibéré sur de nouveaux tarifs :

	Du vendredi soir au lundi matin	Du samedi matin au lundi matin
Rubimostériens	400,00 €	360,00 €
Extérieurs	500,00 €	450,00 €
Associations hors-communes	200,00 €	

L'actualité en bref

Les déclarations d'urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Les travaux entrepris sans autorisation doivent impérativement être régularisés en mairie.

L'actualité en bref

Les frelons asiatiques

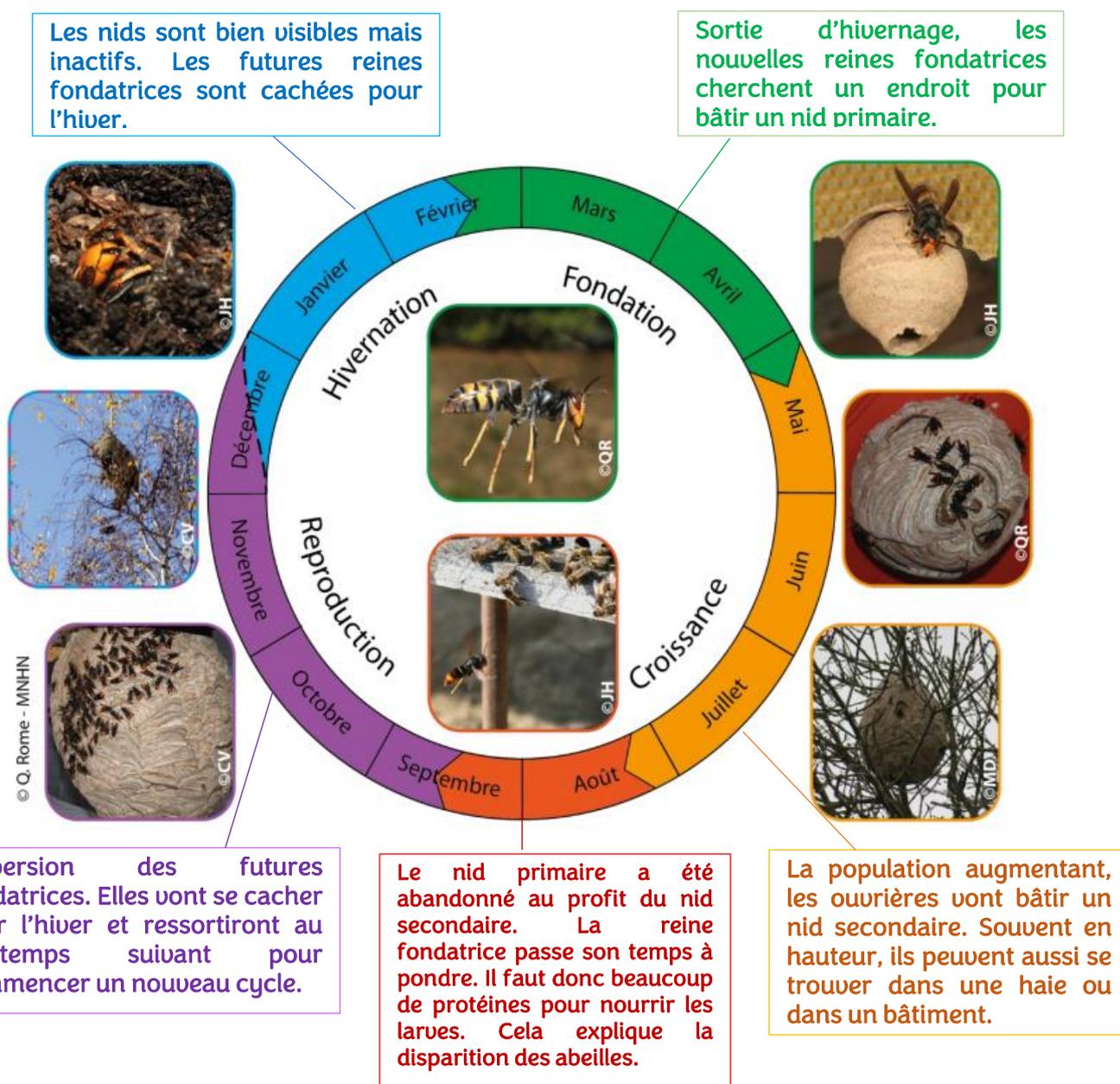
Monsieur Laurent LEBÉ, Alerte Destruction Guêpes Frelons a fourni les explications suivantes.

Ce nuisible à pattes jaunes est présent en Normandie depuis 2011 et est classé comme nuisible depuis 2016.

Sa présence est un danger pour l'apiculture et l'écosystème étant donné que ces frelons se nourrissent d'abeilles.

Les piqûres sont plus ou moins dangereuses pour l'humain selon la réactivité de chacun.

Une colonie a une espérance de vie d'une année. En effet, un nid vide n'est jamais recolonisé.



L'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine

L'Espace France Rénov' est un **service public** qui a pour mission de vous aider à élaborer votre projet avec des **conseils gratuits, neutres et indépendants**.

RETROUVEZ-NOUS dès maintenant !



EN PERMANENCES*

**MONFORT-
SUR-RISLE**

1^{er} mardi du mois
de 10h à 12h
à la mairie

**QUILLEBEUF-
SUR-SEINE**

3^e mercredi des mois impairs
de 10h à 12h
à la mairie

ROUTOT

3^e mercredi des mois pairs
de 10h à 12h
à la mairie

PONT-AUDEMER

3^e vendredi du mois
de 14h à 16h
à la mairie

* sur rendez-vous



Vous avez un projet de **rénovation énergétique** ou de **construction** ?
Vous souhaitez vous informer sur la **maîtrise de l'énergie**, les **énergies renouvelables** et
les **éco-matériaux** ?

EN NOUS CONTACTANT



02 32 39 89 99



france-renov27@solihha.fr



20 rue Joséphine 27000 Evreux

Nos conseillers continuent de
respecter les mesures d'hygiène
pour la santé de tous



Coupon Réponse Fête des Voisins

Retour avant le 19 mai 2023

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer à la Fêtes des Voisins le 26 mai 2023.

Coupon Réponse Maisons Fleuries

Retour avant le 30 juin 2023

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer au concours des Maisons Fleuries.

Les Élus communaux :

Philippe ROBILLOT, Maire.

Bernadette ALLAIN, 1^{ère} adjointe.

Joël DE WULF, 2^{ème} adjoint.

Anita CACAUX, 3^{ème} adjointe.

Paul CHENU, conseiller.

Jacqueline LEROY, conseillère.

Sabine GODEFROY, conseillère.

François DELAVOÏPIÈRE, conseiller.

André-Joseph PERDRIX, conseiller.

Clémentine LIARD, conseillère.

Dominique DUVAL, conseiller.

Cyrille LEREFAIT, conseiller.

Agnès YON, conseillère.

Jean-Claude EUDE, conseiller.

Mairie de ROUGEMONTIER

**6, rue de la Mairie - 27350 ROUGEMONTIER
secretariat@rougemontier.fr - 02 32 57 31 65**